



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2012

Proposition de Correction - Brevet Professionnel Fleuriste

Examen : E4 EEJSE

Session : 2012

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Correction par Partie

Partie 1 : Les facteurs d'environnement / 10 points

Objectif : Situer l'entreprise et caractériser l'état du secteur.

1. Situer l'entreprise de Mme Muller à l'aide du document 1, en précisant le code et l'intitulé NAF applicable à son entreprise :

Le code NAF applicable à l'entreprise de Mme Muller, qui est une fleuristerie, est **4776Z** : *Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.*

2. Rédiger une synthèse pour caractériser l'état du secteur (caractéristiques des entreprises de la branche, marché du travail, approvisionnement, producteurs) :

Caractéristiques des entreprises de la branche (2 points) :

- Une majorité d'entreprises sont des entreprises individuelles : **54,9%** des fleuristes opèrent sous ce statut (Document 4).
- Stabilité du nombre de fleuristes, malgré une légère baisse de 4% ces dernières années (Document 3).

Marché du travail (4 caractéristiques) :

- Taux de féminisation élevé : **90%** de femmes chefs d'entreprise dans certaines catégories professionnelles (Document 4).
- Les fleuristes doivent faire face à une concurrence croissante à la fois nationale et internationale.
- Les compétences requises incluent le savoir faire en négociation et la connaissance des produits (Document 2).
- Dépendance vis-à-vis des saisons pour le choix des fleurs.

Approvisionnement (2 caractéristiques) :

- 70% des fleurs proviennent de la Hollande (Document 2).
- Les fleuristes privilégient la proximité pour garantir la fraîcheur et la qualité des fleurs.

Producteurs (2 caractéristiques) :

- Majoritairement des cultures sous serres pour contrôler les conditions de croissance.

- Forte implication des pays d'origine tropicaux offrant des fleurs à fort potentiel de croissance.

Partie 2 : Le cadre juridique / 7 points

1. Citer 2 caractéristiques de l'entreprise individuelle :

- L'entrepreneur est le seul décideur sur l'orientation de l'entreprise.
- Il engage sa responsabilité personnelle sur les dettes de l'entreprise.

2. Indiquer ce que signifie EIRL :

EIRL signifie **Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée**. Ce statut permet de séparer le patrimoine personnel et professionnel.

3. Citer deux avantages à ce statut :

- Protection du patrimoine personnel en cas de dettes professionnelles.
- Possibilité de choisir son régime fiscal (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés).

4. Quel statut protégera le bien hérité de Mme Muller ? Justifiez votre réponse.

Le bien hérité sera protégé par le statut d'EIRL, car ce statut permet de garantir que ce bien ne peut être saisi par les créanciers de l'entreprise, car il est distinct du patrimoine professionnel.

5. Répondre en justifiant si Mme Muller pourrait être concernée par le statut de SARL :

Oui, Mme Muller pourrait être concernée par le statut de SARL (Société À Responsabilité Limitée) car ce statut permet une gestion plus structurée de l'entreprise et une protection accrue pour les biens personnels, mais il impose des formalités plus lourdes.

Partie 3 : Le cadre économique / 5 points

1. Remplir le tableau suivant en donnant 2 avantages et 2 inconvénients de la franchise et de l'indépendant :

FRANCHISE	INDEPENDANT
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à un réseau de fournisseurs et de clients. • Appui marketing et notoriété de la marque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans la gestion de l'entreprise. • Aucune redevance à payer à une entité supérieure.
<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance à la marque et aux décisions franchisées. • Marge bénéficiaire peut être limitée par les redevances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion seule de toutes les responsabilités. • Plus de prise de risque initiale et soutiens limités.

2. Choisir la forme de commerce la plus adaptée à Mme Muller en justifiant votre réponse :

La franchise semble être la forme la plus adaptée pour Mme Muller, car cela lui permettrait de bénéficier d'un soutien marketing et d'une reconnaissance de marque, ce qui pourrait augmenter ses ventes et sa rentabilité.

Partie 4 : Le cadre institutionnel / 10 points

1. Expliquer comment est élu le Président de la République Française :

Le Président de la République Française est élu au suffrage universel direct, lors d'une élection à deux tours. Si aucun candidat n'obtient plus de 50% des voix exprimées au premier tour, un second tour est organisé entre les deux candidats arrivés en tête.

2. Indiquer qui peut voter à l'élection présidentielle :

Peuvent voter tous les citoyens français âgés de 18 ans ou plus, inscrits sur les listes électorales.

3. Expliquer si un candidat peut être élu dès le premier tour :

Oui, un candidat peut être élu dès le premier tour s'il obtient plus de 50% des voix exprimées.

4. Indiquer combien il y avait de candidats lors du scrutin de 2007 :

Il y avait **12 candidats** lors du scrutin de 2007.

5. Citer les candidats présents au 2ème tour et pourquoi :

Les candidats présents au 2ème tour étaient M. Nicolas Sarkozy et Mme Ségolène Royal, car ils étaient les deux candidats ayant reçu le plus de voix au premier tour.

6. Qui a été élu Président de la République et pourquoi ?

M. Nicolas Sarkozy a été élu Président de la République, ayant obtenu **53,06%** des voix exprimées au second tour.

7. Citer trois pouvoirs propres ou partagés du Président de la République :

- Nommer le Premier ministre.
- Présider le Conseil des ministres.
- Promulguer les lois.

8. Citer le nom du personnage d'Etat qui remplace le Président de la République en cas de décès :

Le **Président du Sénat** remplace le Président de la République en cas de décès.

Partie 5 : Le cadre social / 8 points

1. Quelle est la compétence du Conseil des Prud'hommes ?

Le Conseil des Prud'hommes traite des litiges entre employeurs et salariés concernant les contrats de travail.

2. Dans le cas évoqué, quelles sont les parties en présence ?

Les parties en présence sont Mme Muller (employeur) et M. C. Dupont (ancien salarié).

3. Quel litige oppose les parties en présence ?

Le litige concerne un abandon de poste par M. Dupont et les demandes de dommages et intérêts formulées par Mme Muller.

4. Quelles peuvent être les principales étapes d'une procédure au Conseil des Prud'hommes ?

- Rédaction et dépôt de la requête auprès du Conseil des Prud'hommes.
- Convocation des parties à l'audience de conciliation.
- Si aucune conciliation, passage en jugement.
- Notification du jugement aux parties.

5. Si l'une des parties en présence n'est pas satisfaite du jugement, de quelle possibilité de recours dispose-t-elle ?

La partie insatisfaite peut interjeter appel devant la cour d'appel.

6. Qui sont les conseillers prud'homaux ? Par qui sont-ils élus ?

Les conseillers prud'homaux sont des représentants des salariés et des employeurs, élus par les travailleurs et les employeurs lors des élections prud'homales.

Conseils Pédagogiques

1. Gestion du temps : Prévoyez plus de temps pour les parties nécessitant une argumentation détaillée et moins pour les questions rapides.

2. Structure claire : Rédigez vos réponses en suivant une structure logique (introduction, développement, conclusion).

3. Données factuelles : Appuyez vos réponses avec des données précises tirées des documents fournis pour renforcer vos arguments.

4. Précision des termes : Utilisez des termes juridiques exacts lors de discussions sur des sujets comme le droit du travail ou les statuts d'entreprise.

5. Revue finale : Relisez rapidement vos réponses pour corriger les fautes de frappe et vous assurer d'une réponse complète.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.